



Garantie vendeur occasion auto professionnel

Par **berlioz01**, le **06/07/2016** à **10:17**

Bonjour,

j'ai acheté une voiture d'occasion à un garagiste il y a moins de 3 mois, la voiture a des problèmes de boîte de vitesse.

aucune référence à une quelconque garantie n'est inscrite sur la facture de vente.

Le garagiste est-il obligé de garantir les éléments "moteur, boîte, pont" pendant 3 mois.

Le garagiste me dit qu'il veut bien prendre une garantie et que je dois faire un devis de remise en état mais il limite le montant à 500€.

Je pense qu'il doit être assuré pour cela à hauteur de ce montant.

en a-t-il le droit ?

Par avance, merci de votre retour.

Cordialement.